

AVIS

6 février 2020

CARTE DES FORMATIONS – RENTÉE SCOLAIRE 2020

1

Le Rapporteur :

M. Richard LECOEUR

Résultat du vote :

Adopté à la majorité par :

74 pour

4 abstentions



L'article L 214-13-1 du Code de l'Education confie à la Région la responsabilité d'adopter la carte des formations professionnelles initiales, en accord avec les autorités académiques. Pour la rentrée 2020, cette adoption interviendra après avis du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles CREFOP du 19 décembre et des Conseils Académiques de l'Education Nationale de Caen du 20 janvier et de Rouen du 31 janvier.

Le CESER a examiné les propositions d'évolution de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2020 qui lui sont soumises pour avis dans la délibération présentée par la Région.

Pour mémoire, depuis la loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel » de fin 2018 et la réforme de l'apprentissage, entrée en vigueur le 1er janvier 2019, les évolutions de l'offre de formation par la voie de l'apprentissage ne sont plus du ressort de la compétence régionale.

Ainsi, seule l'évolution de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire est soumise à avis dans le présent rapport, la délibération reprenant uniquement les propositions d'ouverture de places qui seront actées dans une convention à intervenir entre la Région Normandie et la région académique Normandie.

Ces propositions émanent des réponses à l'appel à projet lancé auprès des établissements avec comme principaux éléments de cadrage :

- la réforme de la voie professionnelle organisant la classe de 2de autour de familles de métiers (9 actuellement, 14 à terme),
- la réorganisation de la filière du bac professionnel Gestion Administration - GA
- la mise en cohérence de l'offre de formation professionnelle initiale avec l'activité économique du territoire.

En résumé, 13 des 70 propositions reçues ont été retenues, conduisant à une ouverture de 233 places réparties en :

- 24 places au niveau V (un CAP et une mention complémentaire)
- 174 places de niveau IV (dont 15 prévues rentrée 2021)
- 35 places de niveau III.

En premier lieu, le CESER souhaite émettre des remarques sur les modifications en profondeur générées à la rentrée 2020 par les fermetures et les réductions de places en **Bac pro GA**.

L'offre de places nouvelles en **volume** sur toute la Normandie et tous secteurs professionnels confondus, soit 233, paraît insuffisamment proportionnée au regard du total des 612 places de bac pro GA fermées¹ définitivement. Il s'agit d'une disparition nette de 379 places en bac professionnel, sans qu'une évolution démographique à la baisse ait été évoquée. Par ailleurs, la répartition **géographique** des fermetures/ouvertures est peu lisible dans la mesure où la carte annexée au projet de délibération porte uniquement sur les bac pro GA et ne met pas en regard la nouvelle offre de formation professionnelle initiale. Le CESER s'est donc interrogé sur les critères qui ont guidé les choix opérés.

S'il reconnaît tout à fait l'intérêt de questionner régulièrement l'opportunité du maintien ou de l'évolution des formations, dans le souci d'offrir les meilleures chances de parcours et d'insertion

¹ Détail des fermetures de places en bac pro GA : 18 fermetures totales, soit 496 places, et 4 réductions de capacités d'accueil sur des sections maintenues, soit 116 places.

professionnels aux jeunes normands ainsi que des compétences répondant aux besoins des entreprises, il s'inquiète du caractère **drastique** de la réduction de l'offre dans la filière, sur une seule rentrée scolaire, notamment dans les territoires qui connaissent les plus fortes réductions **sans mise en place d'une offre de substitution**.

Par ailleurs, le **CESER** remarque que les nouvelles propositions faites par les établissements sont majoritairement concentrées sur la filière **commerce-vente**, ce qui peut faciliter la mise en œuvre mais qui présente des faiblesses en termes de taux d'insertion. En effet, le faible taux d'insertion des élèves sortant de bac pro GA (de l'ordre de 25%), est une des motivations de la suppression de la filière, mais le **taux d'insertion** des bac pro commerce-vente ne serait que de l'ordre de 50% environ.

Il s'étonne surtout qu'à l'occasion d'une refonte aussi large d'une filière professionnelle, on ne trouve aucune proposition d'ouverture dans le domaine des **métiers du numérique**. Pour mémoire, il avait souligné dans son dernier avis sur la carte des formations de la rentrée 2019 la nécessité de mettre en place des formations aux usages numériques tout au long du cursus collège-lycée pour ancrer la culture du numérique, en faisant évoluer les référentiels en ce sens, et ainsi préparer d'éventuelles orientations vers les métiers du numérique.

Globalement, le CESER réitère son souhait que les partenaires de la carte des formations professionnelles incluent une réelle **démarche d'observation** au long cours de l'évolution des besoins en compétences pour adapter les référentiels régulièrement, sachant que des outils d'observation pertinents sont à leur disposition sur le territoire, approchant la complexité de la relation emploi-formation et mixant les données de terrain, des établissements, de suivis de cohortes, les remontées vers pôle emploi, les données prospectives des branches...

Par ailleurs, il souligne que la question de l'accompagnement des familles dans leur **orientation** à la prochaine rentrée va se poser crument, les premiers vœux devant intervenir dès le printemps. Cet accompagnement devra être renforcé d'autant plus que l'on touche une population de jeunes peu mobiles, majoritairement des jeunes filles, qui se reportera difficilement sur des offres éloignées géographiquement. Il insiste sur la nécessité de faire en sorte que **l'information à l'orientation** soit au cœur du processus d'évolution de la carte des formations.

En second lieu, le CESER émet des remarques sur la difficulté d'appréhender globalement l'offre de formation professionnelle, et en conséquence, d'apprécier l'opportunité des propositions.

Les nouvelles répartitions de compétences dans le domaine de l'apprentissage et les obligations de conventionner entre l'Etat et la Région sur la carte des formations professionnelles dans les lycées conduisent à une **présentation parcellaire** de l'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale, qui rend particulièrement difficile l'expression d'un avis. Certes ces dispositions s'imposent aux acteurs mais les réponses apportées par la voie de la formation initiale sous statut scolaire et par apprentissage sont censées satisfaire les mêmes exigences, de formation initiale professionnelle des jeunes d'une part, de réponse aux attentes des employeurs sur les compétences, d'autre part. Ces réponses aux besoins des entreprises sont aussi possibles par la voie de la formation continue des demandeurs d'emploi, dont la Région a la charge.

Le CESER a noté que la Région envisage dès 2021 une **refonte des modalités de préparation** des rentrées scolaires dans les lycées avec une anticipation plus grande de la démarche, une identification plus fine des besoins des territoires et une meilleure mise en cohérence de l'offre de

formation existante. Cette démarche s'impose également pour mettre concrètement en place un des volets de la réforme ministérielle de la voie professionnelle qui porte sur l'introduction de **l'apprentissage dans tous les lycées professionnels**, porté par des unités rattachées juridiquement à un CFA académique. Ainsi, cette offre académique de formation initiale en apprentissage s'ajoutera à l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire dans les lycées ainsi qu'à l'offre d'apprentissage des branches professionnelles et des autres opérateurs.

S'il peut se féliciter d'un recours potentiellement plus large des jeunes aux formations par apprentissage, **le CESER** insiste sur l'importance de **ne pas cloisonner les réflexions** et de retrouver rapidement une méthodologie et des outils communs permettant à chacun, dans son champ de compétence respectif, de prendre des décisions d'évolution de l'offre de formation professionnelle sur la base d'une **vision globale et agrégée** de cette offre sur les territoires.

En conclusion, le CESER, au regard des remarques émises, espère qu'il sera en mesure l'année prochaine de donner un avis éclairé sur la proposition qui lui sera faite, ce qu'il n'est pas en capacité de faire cette année. Il se contente donc aujourd'hui de prendre acte du projet de carte des formations qui lui est soumis.

Déclarations des groupes

Déclaration de Mme Nicole GOOSSENS

Anticiper pour agir. C'est l'un des étendards de la prospective.

Malheureusement, nous en sommes loin, une fois de plus avec cette carte des formations ! L'an passé, j'avais été heurtée par le peu de créations de BTS. Que voyons-nous cette fois ? La création seulement de 35 places. Est-ce suffisant face à la nécessité d'élever le niveau de formation des jeunes en Normandie ?

Et puis, il y a ce cyclone sur le bac pro Gestion Administration (GA). En 2018, il y en avait 47 sections pour 1388 places. Pour la rentrée scolaire de 2019, nous n'avons entendu parler de rien. Et pour celle à venir, 2020, il en restera 29 pour une capacité totale de 776 places. En tout, 612 places disparues et 50 % de la capacité initiale. [Avec plusieurs fermetures ou réductions de capacité de ces formations : - 18 Fermetures (suppression de 496 places) - 4 réductions de capacité (suppression de 116 places)].

Les technotables appellent cela « une régulation de la présence de ces bacs pro sur le territoire ». Personnellement, j'appelle cela 612 jeunes qui devront chercher une orientation différente en fin de 3ème. Et aussi, ce tsunami touche principalement des filles. Alors, c'est certainement vrai, ce diplôme est sûrement mal adapté aux besoins des entreprises même si ce n'est pas un simple diplôme de secrétariat car il traite entre autres de Gestion administrative des projets et d'organisation interne. Certains envisagent de se dédouaner avec une centaine de places en remplacement. Que va-t-il advenir des 500 autres ? À elles, une orientation choisie ? À elles, une égalité d'accès à des formations ? Nous sommes bel et bien face à une discrimination institutionnelle et c'est intolérable !

Je cite : « *La Région Normandie, plus grande collectivité territoriale de Normandie, joue un rôle moteur dans la promotion et la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire normand.../... [C'est] une valeur fondamentale, un réel enjeu de société, de cohésion sociale et territoriale ...* »

Que peut faire le CR, alors qu'il n'est pas au pilotage de l'éducation nationale en région ? Tendre vers l'exemplarité dans l'exercice de ses compétences et dans le déploiement des politiques publiques portées sur l'ensemble du territoire régional, secteur par secteur, avec les autres partenaires normands. Tendre vers « l'égalité autonomie, responsabilité, participation et visibilité des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée », autrement dit l'égalité telle que la définit le Conseil de l'Europe.

Une fois de plus, dans cet avis, le CESER porte des alertes sur la situation de certains jeunes. Il dépeint très bien l'impossibilité d'examiner les données, la nécessité de mettre au point enfin une méthodologie fiable. J'ajoute qu'un cran supplémentaire dans la non-concertation a été atteint puisque la commission ad hoc du CREFOP n'a pas été réunie.

Il est plus que temps de passer des slogans aux actes, si l'on veut réellement faire de la voie professionnelle une voie d'excellence.

Déclaration de M. Jean-Pierre GIROD

Au titre de Personnalité qualifiée au titre de l'environnement

Je prendrais la parole plutôt en tant qu'enseignant. Il faut insister sur le fait qu'il s'agit d'une question administrative qui concerne donc bien tous les aspects liés à la conduite ou à l'accompagnement de projets. Il y a aussi toute une phase d'organisation.

Pour ma part, je déplore que les conséquences éventuelles sur les post-Bac n'aient pas été prévues. Un quota minimal de Bac pro est à respecter dans les formations de BTS Support à l'action managériale. Ces BTS vont se trouver en difficulté de recrutement au regard de la disparition de ces sections. Je tiens à souligner le manque de réflexion globale, ce qui est très inquiétant pour l'avenir puisque certaines sections de BTS Support à l'action managériale devront aussi disparaître. Ces formations comprenaient un volet informatique relativement important. Or, dans la gestion administrative, le numérique occupe désormais une part très importante. J'exprime aussi ce regret pour l'avenir.

Une réflexion était peut-être aussi à mener sur les besoins en Normandie. Au vu de la pyramide des âges des postes administratifs au sein des collectivités territoriales, nous aurons besoin à terme d'un public. Est-ce que ce constat a été pris en compte dans les futurs besoins ? La réflexion qui a été menée n'en fait absolument pas état.

Enfin, des sections sont recréées sur le commercial. Est-ce que ce secteur est encore porteur ? Quel type d'emplois nous voulons ? Quel type d'emplois est demandé ? Je trouve que la réflexion est un peu courte. Les BTS NDRC (Négociations et digitalisation de la relation client) ou les anciens MUC sont en nombre limité. Que vont devenir les Bac professionnels si on ne leur propose pas une perspective de Bac+2 suffisante ? La vision de l'Éducation nationale est très claire : les Bac pro ont vocation à poursuivre en BTS et les Bac technologiques en IUT. Par exemple, dans l'établissement où j'exerce, la section BTS SAM recrute à 80 % des Bac professionnels. Si nous ne menons pas les deux réflexions simultanément, nous risquons de nous retrouver dans des impasses d'orientation dans les deux prochaines années.

Je tiens à souligner fortement ce manque de réflexion ou d'anticipation puisque la création de ces sections nécessite du matériel informatique, des logiciels, des équipes pédagogiques et ne peut se faire du jour au lendemain. Je regrette qu'une volonté s'exerce une nouvelle fois dans la précipitation, sans aucune réflexion.

Déclaration de M. Christophe LEROY

Au titre de l'UNSA de Normandie

Il a été fait état de l'absence de projets d'établissement CONCERNANT LE NUMÉRIQUE. Il faut savoir qu'en général, ces projets d'établissement sont portés par les enseignants ou les équipes pédagogiques qui en sont les auteurs. Malheureusement, ces dernières années et derniers mois, la dynamique et la volonté des enseignants d'innover et de s'investir sont brisées par les réformes du lycée qui se succèdent et qui ne sont pas partagées avec eux. De ce fait, elles ne les incitent pas à mener de nouveaux projets. Les enseignants sont las.

Je voulais informer le CESER que le nombre d'enseignants qui démissionnent augmente fortement et de manière inquiétante. De même, les places aux concours DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS ne sont pas TOUTES pourvues et le nombre de candidats diminue fortement. Peut-être faudrait-il qu'une réflexion soit *portées* MENÉES, mais probablement pas au niveau régional.